

# APPEL À PROJETS – PARCELLE RUE DE NEUVILLES

## RÈGLEMENT DE PARTICIPATION



**HAUTE SENNE  
LOGEMENT**

### ORGANISATEUR

HAUTE SENNE LOGEMENT

Rue des Quatre Couronnés 16A

7060 Soignies

N°entreprise : 0401.179.330

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

DATE ET HEURE ULTIMES DE DÉPÔT DES PROJETS : 30/01/2021 à 12H.

CONTACT UNIQUE POUR TOUTE QUESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE :

[morgane.caminiti@hautesennelogement.be](mailto:morgane.caminiti@hautesennelogement.be)

## 1. Préambule

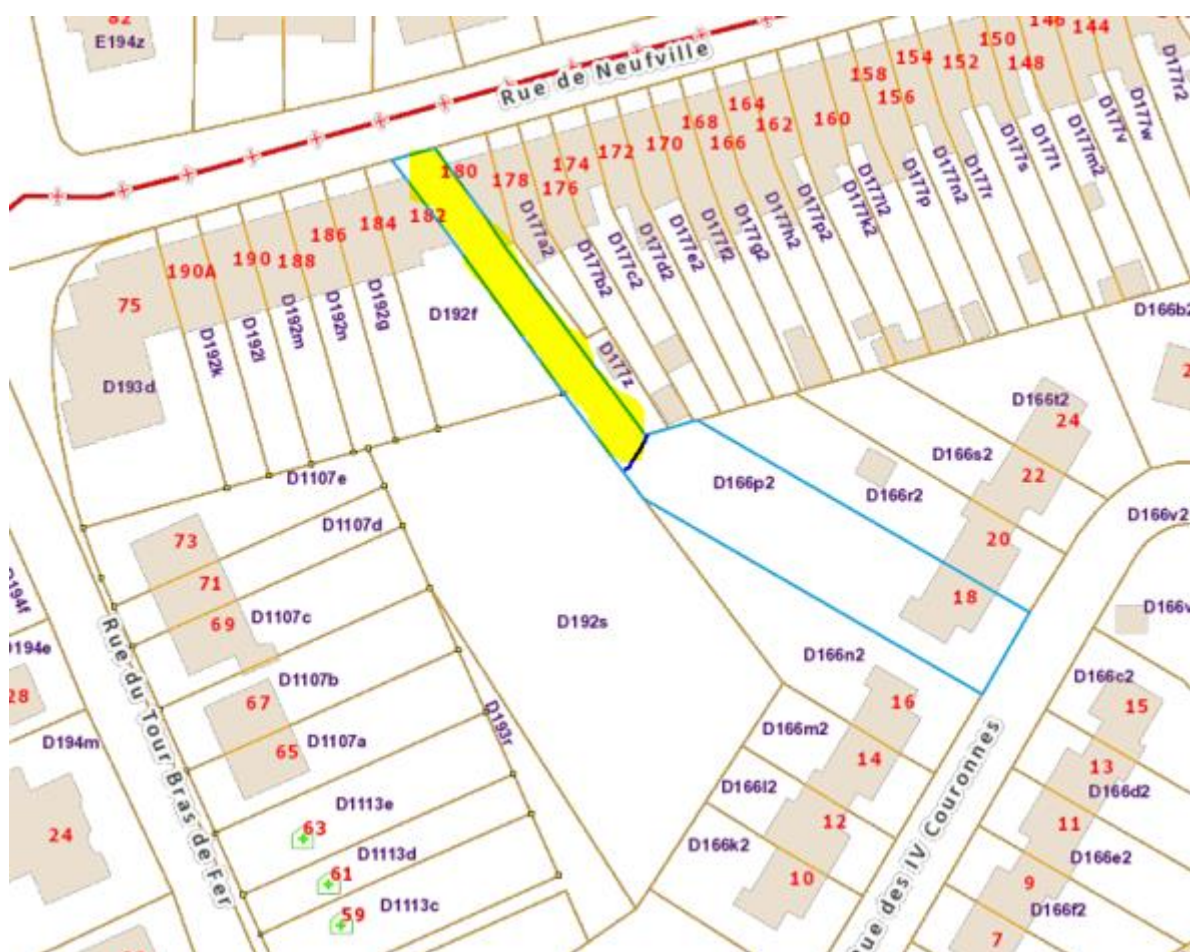
Haute Senne Logement lance un appel à projet pour occuper une parcelle de terrain lui appartenant. Actuellement, cette parcelle n'est pas occupée. Haute Senne Logement ne souhaite pas la vendre mais la mettre à disposition d'éventuels intéressés.

## 2. Objet

L'objet de ce règlement est de définir les conditions de participation, le déroulement du processus et les projets qui seront soumis à l'appréciation du jury. Cette procédure aboutira au choix d'un ou plusieurs lauréats par le jury.

## 3. Parcelle concernée

La parcelle est située rue de Neufvilles entre le numéro 180 et 182 à 7060 Soignies (voir en jaune sur le plan). La parcelle exacte sera à délimiter en fonction de l'étendue du projet.



Ce terrain est situé en zone de services publics et équipements communautaires. Il appartient aux lauréats de vérifier si le projet envisagé respecte les règles urbanistiques en vigueur.



## 4. Dossier de candidature à remettre

### A. Conditions de recevabilité

Sera considérée comme recevable, toute personne physique ou morale répondant aux conditions suivantes :

<b>Personne(s) physique(s)</b>	<b>Personne morale</b>
Être capable juridiquement	Disposer d'un numéro d'entreprise
Être majeur	Finalité sociale

La participation est libre et gratuite.

Un même participant n'est autorisé à présenter qu'un seul dossier de projet.

### B. Dossier administratif et technique

Le dossier comportera impérativement les éléments suivants :

- Le formulaire de candidature dûment complété et signé;
- Une présentation synthétique du candidat ou de l'équipe candidate (2 pages format A4 maximum) ;
- Des plans/croquis et des photos éventuelles en nombre suffisant du projet proposé ;
- Un descriptif du projet avec notamment une présentation précise des besoins en terme d'espace et d'aménagement (4 pages format A4 maximum);
- Un planning détaillé ;
- Une lettre de motivation.

Le jury n'examinera pas les documents en supplément à ceux qui ont été prévus dans le règlement. L'examen des propositions doit, en effet, présenter une garantie d'uniformité dans l'évaluation sur la base d'éléments strictement comparables.

## 5. Modalités de dépôt du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit être envoyé à l'attention de Morgane Caminiti soit par courrier à Haute Senne Logement 16A à 7060 Soignies, soit par email à [morgane.caminiti@hautesennelogement.be](mailto:morgane.caminiti@hautesennelogement.be) avec la mention obligatoire « Dossier de candidature – Appel à projet rue de Neufvilles » avant la date et l'heure mentionnées en première page.

Si le dossier de candidature est jugé recevable, celui-ci sera transmis au jury qui l'examinera. Le projet sera défendu devant le jury et le candidat répondra aux questions et recommandations éventuelles dans les 10 jours calendrier de la remise du projet.



## 6. Visite et description des lieux

Les lieux sont librement accessibles en se rendant sur place.

Aucune visite ne sera organisée par Haute Senne Logement.

## 7. Calendrier prévisionnel

Actions	Dates
<b>Dépôt dossier de candidature</b>	Date limite le 30/01/21
<b>Décision du jury – sélection du lauréat</b>	Dans les 2 mois suivant la clôture du dépôt de candidature
<b>Signature de la convention d'occupation entre le lauréat et Haute Senne Logement</b>	Avril 2022
<b>Mise à disposition effective de la parcelle</b>	01/05/2022

## 8. Choix du projet - jury

La sélection des dossiers sera assurée par un jury prenant en compte les critères suivants:

- Finalité(s) poursuivie(s):
  - o Est-ce que le projet satisfait un besoin social (intérêt général) ou tend à servir des intérêts privés ?
  - o Est-ce que le projet s'inscrit dans une démarche individuelle ou collective ?
  - o Est-ce que le projet proposé apporte une plus-value pour le quartier et/ou ses habitants ?
  - o Est-ce que le projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire<sup>1</sup> ?
- Intégration du projet dans le paysage architectural, entretien et/ou améliorations proposés :
  - o Est-ce que le projet s'intègre dans le paysage architectural ?
  - o Est-ce que le projet proposé permet de faciliter l'entretien par la suite ou améliore la parcelle (ex : récupération et valorisation de l'eau de pluie) ?
  - o Est-ce que le projet envisagé pourrait créer des nuisances ou au contraire des avantages pour les voisins ?

---

<sup>1</sup> Celle-ci étant définie comme système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.



Chaque question porte sur 10 points.

Le jury est composé des personnes suivantes :

- La Directrice-Gérante
- La Directrice administrative
- Le Directeur technique
- L'agent juridique

Le jury délibère en faisant application des critères mentionnés ci-dessus.

## 9. Obligations du lauréat

Le(s) lauréat(s) doit(vent) :

- Entretien de la parcelle en personne prudente et raisonnable et la restituer, à la première demande, dans son état initial ;
- Payer annuellement une indemnité d'occupation fixée à 50 €/an.

Au cours de la phase d'exécution, le lauréat ne pourra en aucun cas s'écarter du projet ayant fait l'objet de la décision du jury sauf dérogation expresse et écrite accordée par Haute Senne Logement.

Le lauréat s'engage enfin à signer et à respecter la convention d'occupation à une date convenue entre les parties. Cette convention détermine les droits et devoirs du lauréat et de Haute Senne Logement dans le cadre de l'occupation de la parcelle.

Le présent règlement ainsi que le projet tel que présenté et accepté par Haute Senne Logement font partie intégrante de la convention d'occupation, de telle sorte que le non-respect de l'un ou l'autre document entraîne de plein droit une violation de ladite convention



## Appel à projet Rue de Neufvilles :

### Formulaire de candidature

#### 1. Informations générales :

<b>Nom du projet :</b>					
<b>Coordonnées du porteur de projet :</b>					
• Nom, prénom					
• Numéro de téléphone					
• Adresse e-mail					
<b>Adresse:</b>					
Rue		N°		Bte	
Code postal		Localité			
<b>N° entreprise (le cas échéant) :</b>					
<b>Résumé du projet et coordonnées/présentation des éventuels autres candidats:</b>					

#### 2. Traitement des données à caractère personnel

Les données communiquées par le biais de ce formulaire sont traitées sous la responsabilité de Haute Senne Logement. Les informations fournies ne seront utilisées que pour gérer votre demande et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Lorsque les données ne sont plus nécessaires, nous les détruirons et les supprimerons de manière sécurisée. Si vous souhaitez en savoir plus sur la façon dont nous gérons vos données et sur vos droits, veuillez consulter notre politique



relative au traitement des données à caractère personnel accessible via le lien suivant : [https://www.hautesennelogement.be/wp-content/uploads/2019/10/20190828\\_charte-vie-priv%C3%A9e\\_HSL\\_VF.pdf](https://www.hautesennelogement.be/wp-content/uploads/2019/10/20190828_charte-vie-priv%C3%A9e_HSL_VF.pdf) ou en version papier sur simple demande adressée par courrier ou par email à [DPO@hautesennelogement.be](mailto:DPO@hautesennelogement.be).

### 3. Documents à remettre impérativement

- Le formulaire de candidature dûment complété et signé
- Une présentation synthétique du candidat ou de l'équipe candidate (2 pages format A4 maximum)
- Des plans/croquis et des photos éventuelles en nombre suffisant du projet proposé
- Un descriptif du projet avec notamment une présentation précise des besoins en terme d'espace et d'aménagement (4 pages format A4 maximum)
- Un planning détaillé
- Une lettre de motivation

### 4. Déclaration sur l'honneur et signature

- **Je déclare sur l'honneur que toutes les données communiquées sont sincères et correctes, autorise l'administration compétente à les vérifier sur place, le cas échéant.**
- **En cas de fausse déclaration, je reste le seul responsable.**

\*

\*

\*

Fait à ....., le .....

Nom et prénom <sup>2</sup> .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

#### **Uniquement si plusieurs candidats :**

Nom et prénom .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Nom et prénom .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Nom et prénom .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

---

<sup>2</sup> Si personne morale : dénomination et coordonnée de la personne légalement autorisée à engager la personne morale